



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 décembre 2013

L'an deux mille treize et le dix décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BESSETTES - BLANC - CURETTI - FABRIES - GROS - TACCONE - VIALA B. - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - MOULET (Suppléante) - RABOU - SEGUR - MM ALBERT (Suppléant) - BRESSOLLES - COLOMBIER - COMBET - FOUILLADE (Suppléant) - FOURES (Suppléant) - JEANZAC - MAUREL - MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE - VERNHES.

N° 2013/259

**Objet : Budget Annexe Voirie : décision modificative n°2 - augmentation de crédits
(annule et remplace la délibération n°2013/221 du 10 décembre 2013)**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée qu'afin de régulariser des opérations d'ordre en investissement sur le Budget Annexe Voirie 2013, il est nécessaire de procéder à des augmentations de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe Voirie prévoyant des augmentations de crédits comme détaillées ci-dessous :

Désignation	Augmentation de crédits	
	Chapitre et article	Sommes
FONCTIONNEMENT		
Fournitures de voirie	D 011 - D-60633	90.000,00 €
Immobilisations corporelles	R 042 - R-722	90.000,00 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses (à subdiviser par mandat)	D 040 - D-4581	90.000,00 €
Recettes (à subdiviser par mandant)	R-4582	90.000,00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 23 décembre 2013.

Le Président,
Raymond GARDELLE